

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DELAUNAY Jean-Luc

Nombre de conseillers en exercice : 75
Présents : 58
Votants (dont 10 pouvoirs) : 68

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin
le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ
après convocation légale,
Date de convocation : le 19/06/2026

Etaient présents :

Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRÉ, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Laurent FESSELIÉ - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHaise, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAUT - MOUSSE, Jean-Claude DENOIAULT - PRINCÉ, Christophe FESSELIÉ - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Christine HEUDE - , Lionel LE MIGNANT - VITRÉ, Alexandra LEMERCIER - VITRÉ, Fabien LAMIRE - VITRÉ, Vanessa ALLAIN - VITRÉ, Anne BRIDEL - VITRÉ, Carine GERMOND - , Nadège LE FLOCH - , Erwann ROUGIER - VITRÉ

Ont donné pouvoir :

Arnaud DUPUIS donne pouvoir à Hubert DESBLES, Marie-Louise BERHAULT donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY, Karine MOREL donne pouvoir à Ludovic LE SQUER, Pierre LEONARDI donne pouvoir à Carine GERMOND, Paul LAPAUSE donne pouvoir à Vanessa ALLAIN, Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE, Sophie MARQUANT donne pouvoir à Anne BRIDEL, Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Christine HEUDE, Patrick PLANCHET donne pouvoir à Lionel LE MIGNANT

Etaient absents :

Elisabeth CARRE, Magali BUDOR, Patricia MARSOLLIER, Anne-Marie MORLIER, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Laurence DELAUNAY

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

- Approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU de Vitré

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les arrêtés du Maire de Vitré n°AM_2020_384 du 3 septembre 2020, n°AM_2021_333 du 7 septembre 2021, n°AM_2022_164 du 29 avril 2022, n°AM_2024_076, n°AM_2024_476 respectivement relatifs aux procédures de mise à jour n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5 du PLU de Vitré ;

Vu la délibération n° DC_2020_005 du conseil municipal de Vitré du 23 janvier 2020 relative à la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de Vitré ;

Vu la délibération n° DC_2021_258 du conseil municipal de Vitré du 13 décembre 2021 relative à l'approbation de la modification n°1 du PLU de Vitré ;

Vu la délibération 2024_058 du conseil municipal de Vitré du 18 mars 2024 relative à l'approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU de Vitré ;

Vu la délibération n° DC_2024_104 du conseil municipal de Vitré du 27 mai 2024 relative à l'approbation de la modification n°4 du PLU ;

Vu la délibération n° DC_2024_140 du conseil municipal de Vitré du 25 juin 2024 relative à l'approbation de la modification n°2 du PLU ;

Vu la délibération n°DC_2024_222 du conseil municipal de Vitré en date du 18 novembre 2024 relative à l'approbation de la modification n°3 du PLU ;

Vu la délibération n°DC_2024_223 du conseil municipal de Vitré en date du 18 novembre 2024 relative à l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU de Vitré ;

Vu la délibération n°DC_2025_186 du conseil d'agglomération de Vitré Communauté du 28 août 2025 relative à l'approbation de la modification n°5 du PLU de Vitré ;

Vu la délibération n°DC_2025_248 du conseil d'agglomération de Vitré Communauté du 13 novembre 2025 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU de Vitré ;

Vu la délibération n°DC_2026_030 du conseil d'agglomération de Vitré Communauté du 29 janvier 2026 approuvant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Vitré ;

Vu l'avis de la commission Aménagement urbain, Habitat, Commerce et Transitions de la Ville de Vitré réunie le 16 juin 2026 ;

Considérant l'objet de la procédure de modification simplifiée du PLU de Vitré qui vise à modifier le zonage de la parcelle cadastrée DM0324, actuellement située en zone UA, reclassée en zone UAc pour permettre l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire ;

Considérant la situation du projet dans un quartier dense, central et sous-doté en matière de services de santé, et à proximité d'un ancien site industriel en mutation ;

Considérant la mise à disposition du dossier au public du lundi 09 février 2026 à 9h au vendredi 13 mars 2026 à 17h qui a donné lieu à la réception de sept avis émis par les riverains ;

Considérant les sujets abordés par ces avis qui portent sur :

- La circulation automobile et le besoin de stationnements,

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRÉ

- La qualité écologique du projet,
- Le choix du zonage UAc ;

Considérant les réponses apportées par la collectivité au sein du bilan ci-annexé, qui mettent en avant la capacité du projet de maison de santé à répondre aux préoccupations en matière de stationnement et d'accessibilité du site, son exemplarité environnementale et l'inscription de ce projet dans une démarche plus large de réaménagement d'une partie du quartier de Beauvais ;

Il vous est proposé :

- **D'approuver la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Vitré,**
- **D'autoriser l'autorité compétente à procéder aux mesures d'affichage et de publicité nécessaires à l'entrée en vigueur de cette modification.**

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 68

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 68**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DELAUNAY



VITRÉ
COMMUNAUTÉ

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
2 juil. 2026



VITRÉ
COMMUNAUTÉ

Signé par Jean-Luc DELAUNAY
11e vice-président en charge de la voirie et
réseaux divers, de l'ADAP, des bâtiments et
des autorisations du droit des sols
3 juil. 2026